



LES ÉCHOS DE PLEUGUENEUC

Novembre 2019

n°91

Informations diverses

☎ : 02.99.69.40.47

✉ : mairiepleugueneuc@wanadoo.fr

Repas du CCAS le dimanche 24 novembre 2019

Le CCAS invite tous nos aînés, nés avant 1945, au repas de fin d'année.

**Toutes les personnes souhaitant s'associer au repas peuvent s'inscrire au prix de 26 €.
Repas animé par Serge Briand.**

S'inscrire en mairie impérativement avant le jeudi 14 novembre 2019.

Spectacle de Noël

Le spectacle de Noël aura lieu mercredi 18 décembre 2019 à 15 heures à la salle multifonction.

Celui-ci est gratuit et ouvert à tous les enfants de Pleugueneuc, Plesder et de la Chapelle aux Filtzméens. Les 3 municipalités se sont associées pour offrir cette animation.

Le spectacle sera suivi d'une boum organisée par le Groupement des parents d'élèves.

Bal de la Saint Sylvestre,
organisé par « Rythme et Danse ».
Orchestre : Romance (3 musiciens)

Contact M. Denis MICHEL
06.06.69.14.74

Dates à retenir

NOVEMBRE 2019

Dimanche 17 : **Bal, organisé par le Club de l'amitié**, animé par Silvère Burlot - 14 heures. Réservations au 02.99.69.44.16

Dimanche 24 : Repas du **CCAS**, pour tous nos aînés nés avant 1945, à la salle multifonction, animé par Serge Briand - 12 heures.

DÉCEMBRE 2019

Samedi 14 : Distribution des **colis de Noël** à nos aînés (*après-midi*)

Mercredi 18 : **Spectacle de Noël** pour tous les enfants à la salle multifonction

Mardi 31 : **Bal de la Saint-Sylvestre** à la salle multifonction

JANVIER 2020

Jeudi 9 : **Conférence** gratuite « Soutien aux aidants » animée par AGECLIC de 14 h à 16 h à la salle associative.
Des ateliers gratuits seront proposés ensuite (places limitées).
Renseignements auprès de l'AGECLIC au 02.23.16.45.45

Samedi 11 : **Vœux** du Maire - 10 h 45 - salle multifonction

Porte ouverte à la mairie le samedi 30 novembre 2019

Les Pleugueneucois sont invités à découvrir la nouvelle mairie et l'agence postale communale le samedi 30 novembre de 9 heures à 12 heures.



Séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2019

Absents excusés : Mmes VERGER Laurence, GUYNEMER Patricia, SAUVEUR Pauline, NIVOL Nadine, et MM MASSON Jean-Paul, de LORGERIL Olivier, CROQUISON Sébastien et BESSIN Pascal.

Tarifs des repas à la cantine municipale – année scolaire 2019-2020

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer le prix du repas à la cantine municipale pour la nouvelle année scolaire. Il précise que, depuis mai dernier, un agent est venu seconder la cuisinière (2 h/matin – semaine scolaire).

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix du repas à 3,30 € pour les enfants et à 4,45 € pour les adultes (*respectivement, + 0,05 € et + 0,10 €*).

Tarifs – garderie municipale – année scolaire 2019-2020

M. le Maire propose de reconduire les tarifs de garderie de l'an passé. Ils ont été légèrement augmentés l'année dernière.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition et maintient le forfait de 5 € par ¼ heure entamé après l'heure de fermeture du service lorsque le retard n'est pas justifié.

Tarif – étude surveillée – année scolaire 2019-2020

Monsieur le Maire propose de maintenir à 2.00 € le montant horaire de l'étude surveillée, après l'école. Contrairement à la garderie, le goûter n'est pas fourni.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, maintient le prix de l'heure d'étude surveillée à 2.00 €.

Participation de la commune aux frais d'instruction des autorisations d'urbanisme

En 2015, les services de l'État (*DDTM*) ont transféré aux communes le soin d'instruire leurs autorisations du droit du sol (*ADS - permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration préalable...*). Au vu de la technicité des dossiers et de l'intérêt de mutualiser les moyens humains, la Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR) a créé ce service. Depuis l'instauration du service ADS en 2015, la CCBR prend à sa charge 40 % des coûts du service, le reste étant facturé à la commune.

Lors du vote du budget 2019, la CCBR a acté un certain nombre de mesures d'économie. L'une d'elles porte sur le financement du service ADS et prévoit de refacturer la totalité du coût aux communes. M. le Maire propose d'accepter l'avenant à la convention du service des autorisations du droit du sol (ADS).

- Après délibération, le Conseil approuve l'avenant du service ADS de la CCBR.

Convention de mutualisation de l'accueil de loisirs avec la commune de Plesder

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis juillet 2015, la commune de Plesder a passé une convention avec notre commune concernant la mutualisation de l'accueil de loisirs. Les familles de la commune de Plesder, comme les familles de Pleugueneuc, bénéficient des tarifs établis selon leur quotient familial.

En contrepartie, la commune de Plesder verse une participation au prorata du nombre de journée-enfant réalisé sur la base de l'année N-1 (*année 2018*), à savoir : 1 796.50 €.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce montant.

Acquisition d'un tableau d'affichage déroulant extérieur pour la Mairie

M. le Maire indique que le hall de la nouvelle mairie ne peut pas recevoir l'intégralité de l'affichage légal. A ce titre, une solution avec un tableau déroulant extérieur est présentée aux élus.

La société ADTM propose cet équipement pour un montant de 9 150.00 € HT. Ce tableau a une capacité d'affichage de 15 m², soit 200 pages A4. Positionné à l'extérieur de la mairie, il est consultable 24h/24 et 7j/7 avec rétro-éclairage automatique.

- Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la société ADTM.

Étude acoustique pour le réfectoire scolaire

M. le Maire présente à l'Assemblée l'étude acoustique réalisée suite aux travaux d'agrandissement du réfectoire municipal. Pour les restaurants scolaires de taille comparable, le temps moyen de réverbération doit être inférieur à 1,2 seconde. Notre restaurant scolaire atteint un temps moyen de 0,7 s. L'objectif réglementaire est parfaitement satisfait mais la perception et le confort pendant les services sont loin d'être convenables.

De manière générale, chaque fois que l'on double le nombre de sources sonores, le bruit augmente de 3 dB(A). Le problème est beaucoup plus complexe avec un grand nombre d'interlocuteurs. Dans ce cas, le bruit de fond dépend du nombre de personnes et du bruit de chacun. On constate alors une augmentation significative du niveau sonore, supérieure à 10 dB(A). C'est ce que l'on appelle l'effet « cocktail ». Plus le bruit ambiant augmente et plus les enfants parlent fort...

Pour améliorer l'acoustique avec une centaine d'enfants, il faudrait une surface d'absorption de 250 m², ce qui est impossible avec les surfaces vitrées de la cantine.

Pour réduire la réverbération, l'étude propose des solutions basées sur des panneaux absorbants suspendus (*placés au-dessus de 2,5 m*), des panneaux muraux, des rideaux absorbants...

- Entendu l'exposé, le Conseil Municipal propose de lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisées pour connaître le coût de ces travaux.

Rénovation de la salle des sports – Clause de revoyure

M. le Maire informe les élus que la subvention au titre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) a été accordée pour le projet de rénovation de la salle des sports, et ce pour un montant de 215 000 €. Pour mémoire, le montant prévisionnel des travaux a été arrêté à 657 700 € HT lors du Conseil Municipal du 9 mai dernier. S'ajoutent les honoraires de la maîtrise d'œuvre et les diagnostics ad hoc (61 533.40 € HT).

Il est précisé qu'une demande sera déposée pour la DETR – exercice 2020.

De plus, la CCBR souhaite recenser les projets relatifs aux travaux de rénovation et/ou d'extension des salles de sports des « *communes moyennes* » du territoire communautaire. En effet, l'enveloppe du Contrat départemental de territoire 2017-2021 n'est pas intégralement consommée ce qui fait jouer la clause de revoyure.

- Le Conseil Municipal prend acte du financement obtenu au titre du DSIL et souhaite qu'un dossier de demande, au titre du Contrat départemental de territoire 2017/2020, soit déposé auprès de la CCBR pour le projet de réhabilitation susnommé.

Questions diverses

- Présentation de la nouvelle hypothèse d'implantation de l'antenne Orange. Elle serait située à proximité des tribunes du stade de foot et d'une hauteur du pylône de 25 m. Le Conseil Municipal demande la poursuite de l'étude.
- Recrutement de M. Pinault Bertrand, Adjoint technique, en remplacement de M. Bodin Jean-Claude parti en retraite.

Séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2019

*Absents excusés : Mmes VERGER Laurence, LEBAS Sophie, NIVOL Nathalie,
MM. de LORGERIL Olivier, BESSIN Pascal et LEFEUVRE André.*

Projet de réhabilitation de la salle des sports

Mme Daval, architecte en charge du projet de la salle des sports, présente les matériaux et coloris retenus. Pour une raison budgétaire, une partie n'est pas modifiée (*pignons, arrière, murs et structure du bardage*...). Il faut composer avec cette partie qui est conservée et les Bâtiments de France.

- Après délibération, le Conseil municipal valide les propositions.

Travaux Mairie : présentation des avenants

M. le Maire présente au Conseil Municipal les différents avenants (*en plus-value ou moins-value*) pour les lots suivants : gros-œuvre, revêtements de sols, cloisons et doublages, électricité et menuiseries extérieures et intérieures.

La rénovation peut être source de surprises, outre les différents éléments qui ont été mal identifiés ou prévus, il y a les demandes de modification du projet et les recherches d'économies. (*l'ensemble des éléments est repris dans le tableau ci-après*).

- Entendu les différents exposés, le Conseil, approuve lot par lot, les avenants présentés ci-dessous.

Tableau récapitulatif des avenants des lots présentés aux Conseils Municipaux du 12 septembre et du 24 octobre 2019.

Lot	Objet de l'avenant	Montant HT
Gros-œuvre	Annulation de la démolition des sanitaires de l'église	- 10 167,55 €
Revêtements de sol	Diminution de la surface de faïence des sanitaires	- 2 559,09 €
Cloisons et doublages	Modification des plinthes et suppression des éclisses	- 982,00 €
Électricité	Rajout équipements suite à la demande du bureau de contrôle	+ 816,76 €
Menuiseries extérieures	Stores intérieurs (accueil, agence postale, salle du Conseil, fenêtres des bureaux administratifs et porte de l'entrée principale)	+ 1 817,42 €
Menuiseries intérieures	Ajout enseigne de la mairie, suppression des placards du bureau du Maire et du local logistique	- 3 419,82 €

Acoustique du réfectoire

Afin d'améliorer l'ambiance sonore de la cantine (sujet évoqué en séance du 12 septembre dernier), il est proposé des revêtements muraux et des panneaux suspendus au plafond. Il n'est pas facile pour l'entreprise de s'engager sur des résultats significatifs. Actuellement, le taux de réverbération est de 0,7, il pourrait descendre entre 0,4 et 0,2. Le montant du devis retenu s'élève à 32 000 € (isolation acoustique et nouveaux luminaires).

- Après délibération, 7 élus s'abstiennent en raison des résultats difficilement garantis. Le Conseil municipal valide l'installation de ces équipements.

Défense incendie au lieu-dit « Le Perquer »

M. le Maire rappelle que depuis quelques mois, dans les hameaux, il n'est plus possible de construire s'il n'y a pas une défense incendie à moins de 400 m (*arrêté préfectoral du 05 juillet 2018 porté à la connaissance des communes d'Ille-et-Vilaine courant du mois de juin dernier*). Dans ce nouveau contexte, quatre demandes de certificat d'urbanisme ont été refusées au lieu-dit « Le Perquer ».

L'installation d'une borne incendie sur le réseau actuel est impossible car ce dernier n'a pas le débit suffisant et le branchement sur un réseau éloigné s'avère trop coûteux.

Une visite sur le terrain du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a permis de proposer une solution. Judicieusement placée, la pose d'une citerne incendie souple permettra de

couvrir les villages du Perquer et du Clos Provost (représentant plus d'une trentaine de maisons). Il est proposé d'acheter le terrain nécessaire (environ 250 m²).

- Après délibération, le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition et l'achat du terrain à 1 € le m².

Rapport d'activité 2018 - Communauté de Communes de la Bretagne Romantique

M. le Maire présente le rapport d'activité – exercice 2018 de la CCBR.

En quelques chiffres, la CCBR représente ; 428 km², 27 communes, 35 312 habitants pour 12 800 ménages, 3 000 entreprises, 400 associations et 47 conseillers communautaires (*depuis janvier 2018*). Elle emploie un centaine d'agents afin de faire fonctionner les 16 services.

Les compétences exercées sont : l'aménagement de l'espace, le développement économique, la voirie, le logement et l'habitat, l'environnement, l'action sociale, les équipements culturels, sportifs et éducatifs, l'assainissement non collectif (*SPANC*), la collecte et le traitement des déchets (*SMICTOM*), le développement de la vie culturelle, l'aménagement numérique, la promotion touristique, l'élaboration des documents d'urbanisme, les transports...

Les recettes viennent principalement des contributions et taxes, des dotations et participations, du Fonds national de Péréquation, des ressources intercommunales et communales, des produits des services...

Les dépenses vont principalement vers les charges de gestion courante, à caractère général et de personnel, le reversement aux communes, l'atténuation de produits...

En investissement, on trouve la voirie financée intégralement par les communes (*presque 2 000 000 €*), l'aménagement numérique (*470 000 €*), l'habitat (*114 000 €*), l'enfance-jeunesse (*110 000 €*), le sport (*84 000 €*)...

Pour dynamiser l'économie, la CCBR a accompagné l'année dernière plus de 1 000 personnes dans un projet de reprise ou de création d'entreprises, et vendu plus de 100 000 m² en zone d'activités. L'espace entreprises loue 8 ateliers relais, des bureaux et des espaces de *coworking*.

La compétence Urbanisme, transférée en 2018, représente 1 700 dossiers d'urbanisme (*service ADS*), 20 000 € de soutien financier à la construction HLM (*soutien pour 8 locatifs*) et plus de 100 000 € de subvention aux ménages pour l'amélioration de l'habitat (*OPAH*).

L'environnement, outre la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), l'Aménagement de la Forêt du Mesnil (*passerelles, parking...*), la plantation de haies, la publication du guide des économies d'énergie... c'est également la poursuite de la rédaction du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (*PCAET*). De plus, dans le cadre du TEPCV, avec les communes partenaires, des utilitaires et du matériel électrique pour les espaces verts ont été acquis.

L'action sociale avec la *Maison des services (une trentaine de partenaires)* a accompagné plus de 3 600 personnes et l'AGECLIC a aidé plus de 1 400 personnes. C'est aussi plus de 500 jeunes suivis par la *Mission Locale*, mais aussi *le Chantier Accompagnement Projet*, la *Fabrik* de l'emploi, le « *Biking tour project* »...

L'enfance jeunesse, avec le Point Information Jeunesse, a accueilli plus de 800 jeunes en ateliers et plus de 600 accompagnements, sans oublier le Relais Parents Assistants Maternels.

La CCBR c'est aussi la mobilité, l'animation culturelle, l'aménagement numérique et la communication qui accompagne transversalement et fait aussi le lien avec les citoyens.

La Communauté de Communes de la Bretagne Romantique a la volonté d'apporter à nos communes : équité, solidarité, et de réaliser un projet commun, de développement et d'aménagement de l'espace et le vivre ensemble.

Le rapport d'activité est téléchargeable sur le site de la Bretagne Romantique, à la page des publications, à l'adresse suivante : <https://bretagneromantique.fr/publications/>

Présentation du rapport de « Prix et qualité de l'eau potable »

M. Barby Éric, après un récapitulatif du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tinténiac, présente le rapport réalisé par le *SMEG Eau35*.

Le syndicat regroupe 22 communes, pour 25 300 habitants. La consommation moyenne par foyer est de 84 m³ (*moins de 40 m³ par personne*). C'est presque 1 million de m³ qui a été consommé sur l'année.

Toute l'eau est importée, aucune production d'eau n'est faite sur le territoire.

Le réseau fait 674 km de long et a un rendement de 84 %. Cela représente la perte d'un verre d'eau pour chaque litre consommé ou, un peu plus d'un m³ par jour par km de canalisation.

Le renouvellement ou plus clairement, le remplacement de vieilles canalisations est de 1 %, c'est à dire qu'une canalisation posée doit tenir un siècle.

- **Le bilan fourni par l'Agence Régionale de Santé 35 (ARS 35) indique que l'eau distribuée est bonne et respecte toutes les normes en vigueur.**

Informations diverses

Projet éolien

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2019 portant refus du projet d'exploitation d'installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent sur les communes de Meillac et de Pleugueneuc. Ce dernier peut être consulté sur le site internet de la mairie en page d'accueil.

Recherche de nouveaux bénévoles à la bibliothèque municipale

La fréquence peut être d'une fois par mois ou plus, selon votre envie ou vos disponibilités.

Si vous êtes intéressé (e), merci de prendre contact avec Maryse, bibliothécaire.

Contact : 02.99.69.41.52 ou bibliotheque.pleugueneuc@wanadoo.fr

Vente de sapins

École « Les Jours Heureux »

Noël approche, le groupement des parents d'élèves vous invite à commander **avant le 18 novembre** votre sapin de Noël.

La distribution aura lieu le vendredi 29 novembre de 16h30 à 19h30 et le samedi 30 novembre de 9h30 à 12h00 (**parking de la garderie**)

Changement d'enseigne de l'épicerie :
« Votre Marché », à compter du 5 novembre.

Nouveaux horaires :
du mardi au samedi
de 8h30 à 12 h30 et 15h30 à 19h30

SMICTOM d'Ille-et-Rance

A compter du 12 novembre 2019, le SMICTOM d'Ille et Rance a mandaté la société CONTENUR pour équiper les bacs à ordures ménagères d'une puce et d'un adhésif « SMICTOM VALCOBREIZH ».

Cette prestation est gratuite. Les intervenants seront équipés d'un badge et d'une accréditation du SMICTOM. Pour mémoire, les consignes données aux usagers sont les suivantes :

- Sortez votre bac le jour habituel de la collecte
- Laissez votre bac sorti et accessible jusqu'au jour suivant la collecte

Tant que le nouveau logo n'est pas apposé, le SMICTOM demande aux usagers de laisser leur bac

Photos des classes 9

Elles pourront être retirées à partir du lundi 18 novembre, à la mairie.